



Divorce en appel...que faire?!

Par **Bonnie57**, le **08/03/2016** à **12:53**

Bonjour à tous,
Mon conjoint était en instance de divorce depuis 2010. Nous sommes ensemble depuis fin 2013 et vivons en Moselle (57). Lui et sa futur ex-femme ont eu une fille ensemble et celle-ci vit chez sa mère dans la maison familiale que lui paie en tant que pension de secours pour le moment, le temps que le divorce soit prononcé. Depuis qu'il paie cette Pension de secours, le montant s'élève à 47500€ pour avoir été marié seulement 4 ans avec elle.
Sa futur ex-femme, malade, fait des dialyses car elle a perdu ses reins suite à l'accouchement de leur fille.
Ce gêne lui vient de son pédophile et zoophile!! de père avec qui elle a souhaité reprendre contact après sa sortie de prison et lui pardonner de ce qu'il a pu lui faire subir à elle et sa soeur depuis l'âge de 7 ans et ce, pendant 3 ans ainsi qu'au chien de la famille....histoire complètement folle!!
Mon conjoint l'a quitté car il n'a pas supporté la situation et ne souhaitait surtout pas le contact entre sa fille et son gd-père (ce qui est tout à fait compréhensible au vu du passif...) mais la mère n'était pas d'accord et faisait les rencontres en cachette, laissant même seul même sa fille avec le gd-père au zoo...
Le gd-père est malheureusement mort trop vite (hapé par un camion sur l'autoroute...) mais ce qui n'empêche pas que sa futur ex-femme lui dise qu'elle préfère malgré tout son père et sa famille que lui car il "n'est que son mari..."
Dégoûté....il a décidé de partir....
Aujourd'hui, cela fait plus de 5 ans maintenant qu'elle vit dans une maison qu'elle ne paie pas et que sa fille vit et mange principalement ou chez sa gd-mère ou son arrière gd-mère, ce qui évite à la mère des dépenses financières qu'elle réclame chez lui par contre en demandant une pension alimentaire pour leur fille de 10 ans d'un montant de 350€!
Il a un revenu de 1800€/mois et paie 350€ de PA pour sa fille, 783€ pour leur maison.
Moi je ne travaille qu'à temps partiel et je n'ai que 700€/mois avec mes 3 enfants et une PA qui est "normalement" de 435€ que leur père ne paie jamais car il se met insolvable.
Nous avons déjà du mal à vivre et le fait de devoir aller chercher sa fille 1 w-e sur 2 dans le nord (350km) occasionne encore des dépenses supplémentaires.
Nous avons le loyer, les cantines des enfants pour que nous puissions travailler, EDF, l'eau, téléphone, l'essence, le médecin, lunettes, orthodontie, ses

impôts car moi je ne suis pas imposable, l'alimentaire pour 5 personnes voir 6 quand sa fille est là.
Elle, elle a sa carte d'invalidité qu'elle en joue fortement d'ailleurs pour lui donner droit à la CMU, des voyages avec des associations chez qui elle pleure en racontant son histoire, une pension d'invalidité de 850€/mois, 350€ de PA pour sa fille et pas de loyer!!
Madame dit que son état ne lui permet pas de travailler mais elle fait de la zumba tous les lundis et jeudis après-midi et de la country les vendredis. Leur fille, elle, fait du tennis de table tous les lundis.
Moi mes enfants ne font AUCUNS sport depuis plus de 2 ans, depuis que je suis avec lui car nos moyens ne nous le permettent pas!!
Aujourd'hui, elle demande 20000€ de prestation compensatrice plus la continuité de la jouissance de la maison à titre gratuit!!
Je devient folle!! surtout que sa position de "malade" lui donne la possibilité de pouvoir arrivé à ses fins!
Je vous demande, S'IL VOUS PLAÎT!!, de me donner une idée afin que l'on puisse éviter de payer ces 20000€ et de baisser la PA car il a 1 mois pour faire appel à cette décision.
Aidez-nous s'il vous plaît car mes enfants en paient également les conséquences!!

Par **cocotte1003**, le **08/03/2016 à 16:38**

Bonjour, elle demande ou elle a obtenu par jugement ? Cordialement